

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 09-15472 / 111891
Francey Transports SA, 1844 Villeneuve VD
logistique: dépôt (déchargement et chargement de la marchandise) des transports poids lourds.
besoins spéciaux de consommation
3 H
01.06.2010–30.11.2012 (Nouveau permis)
- 10-16097 / 100570
Eternit (Suisse) SA, 1530 Payerne
fabrication de plaques d'éternit: secteurs PM12 et BADS.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
30 H
07.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 10-16358 / 100277
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse, 1346 Les Bioux
fabrication d'ébauches.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H, 3 F
01.07.2010–30.06.2013 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 10-16386 / 100784
BASF Orgamol Pharma Solutions SA, 1902 Evionnaz
production et finition.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
121 H, 14 F
01.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement)
- 10-16421 / 111787
Jumbo-Markt SA, 1860 Aigle
dpt informatique: travaux planifiés* sur les systèmes et applications informatiques du groupe Jumbo-Markt SA.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
10 H
13.05.2010–30.04.2013 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 10-16160 / 100992
Nivarox-FAR SA, 2046 Fontaines NE
production des appliques, roues et balanciers, ressorts et barilletts.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H, 1 F
01.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement/modification)
- 10-16385 / 112047
Consommation SA, 1660 Château d'Oex
boulangerie (labo) et livraison: production d'articles de boulangerie pour leurs succursales et leurs clients de la région (par exemple, hôtels, EMS, hôpitaux, restaurants).
besoins spéciaux de consommation
5 H, 1 F
01.06.2010–31.05.2013 (Nouveau permis)

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 10-16413 / 112080
Banque Migros SA, 1003 Lausanne
Banquespécialiste: Soutien des branches avec des transactions bancaires complexes
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
6 H, 2 F
01.10.2010–30.09.2013 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 10-16414 / 111259
Nestlé Nespresso SA Centre de production, 1580 Avenches
Centre de Production Avenches: Torréfaction, conditionnement, stockage et maintenance.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
127 H, 21 F
15.06.2008–30.06.2011 (Modification)

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 10-16301 / 100046
DuPont Polymer Powders Switzerland Sàrl, 1630 Bulle
usine 1 et 2.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
18 H
01.05.2010–30.04.2013 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

15 juin 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail